

PROJET DE LOI  
AUTORISANT L'ADHESION DU TOGO A LA CONSTITUTION  
DE LA COMMISSION AFRICAINE DE L'AVIATION CIVILE (CAFAC),  
ADOPTÉE LE 16 DECEMBRE 2009 A DAKAR AU SENEGAL

-----  
Adopté par le Gouvernement  
-----

Article 1<sup>er</sup> : Est autorisée l'adhésion du Togo à la constitution de la commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), adoptée le 16 décembre 2009 à Dakar au Sénégal.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Lomé, le 03 août 2018



*Selom Komi KLASSOU*  
Selom Komi KLASSOU